

Robert Frigon (2)

Interrompue pendant un certain temps, nous poursuivons avec cette chronique dont la première tranche paraissait dans le bulletin «LES FRIGON» numéro d'hiver 1995. On pouvait lire la dernière tranche dans le bulletin de l'été 1999. Essentiellement c'est une chronique traitant de l'ancêtre de tous les Frigon d'ici et d'ailleurs et de sa famille. Il avait une concession à Batiscan mais nous pensons qu'il préférerait la traite et les voyages aux Illinois au travail de la terre laissant à son fils Jean-François le soin des travaux saisonniers.

Une partie de la terre de l'aïeul a été marchée le 4 septembre 1996 par le scripteur. De la rivière Batiscan, en passant par-dessus la voie ferrée, en traversant le petit ruisseau de printemps, en longeant la haie au milieu d'épis de maïs plus hauts qu'un humain, en allant jusqu'au fleuve, il y avait quelque 2 639 pas de 28 pouces chacun. C'était donc une concession plus en longueur qu'en largeur, de deux arpents selon les actes notariés. Mais toute la terre n'était pas cultivable à notre avis. Marécages et étangs devaient couvrir un bon tiers de la concession sans compter les risques d'inondation au printemps à chacune des extrémités, soit le long de la rivière Batiscan au nord et à l'autre bout donnant sur le fleuve Saint-Laurent. Acquise par l'ancêtre en 1671, cette terre n'était pas une des plus favorables à la culture. Les plus belles avaient été concédées bien avant cette date.

Il semble acquis que c'est sur cette terre reçue par donation en 1710 que Jean-François Frigon, le fils aîné, et sa seconde épouse, Gertrude Perrot, plantent le petit arbre généalogique sur lequel, en grandissant, se grefferont une quantité de branches dont chacune identifie un couple générateur. Ils ne bougeront pas de cet endroit comme le montre le plan de la seigneurie de Batiscan soumis à M. Dupuy, intendant, en 1725. En 1733 l'aveu et dénombrement de cet «espace de terre appelé Batiscan» [confection du papier terrier au 20 février 1733] témoigne encore de leur présence. Son voisin vers l'est est son beau-frère Mathurin Rivard dit Feuilleverte et à l'ouest est une terre au nom de Nicolas Gastineau, gendre du seigneur de Sainte-Marie, Jean Lemoyne. De leur vivant, ce dernier et François Frigon étaient donc voisins et amis.

Jeanne Frigon fille de l'ancêtre née en 1683, épouse un jeune veuf le 29 février 1710, Mathurin Rivard dit Feuilleverte, fils de Robert Rivard sieur de Loranger. Mathurin décède en 1737 et le 6 octobre 1745, Jeanne Frigon, âgée de 62 ans, fait donation de la terre à son gendre Pierre Trottier Labissonnière, époux de sa fille Marie-Josèphe. Selon le contrat notarié, elle donne une terre sise entre celle de François Saint-Cyr à gauche et celle de Jean-François Frigon à droite. Cette terre touche aussi au fleuve par le sud et à la rivière Batiscan par le nord.

Résumons brièvement l'effectif familial légué par les précurseurs François Frigon et Marie-Claude Chamois. Cette dernière en laissant sa patrie d'adoption pour son ancienne patrie aurait sans doute fait don au Canada d'une imposante famille car elle était encore très jeune lorsqu'elle est partie. Donc le seul continuateur de la lignée est le fils aîné Jean-François dont les deux épouses Madeleine Moreau et Gertrude Perrot lui donneront une quinzaine d'enfants. Vient ensuite Madeleine qui s'unit au soldat Jean Prime dit Laventure. Nous n'avons pas trouvé de descendance à ce couple. La petite Marie-Louise (Françoise) s'envole vers le Ciel en 1687, âgée de sept ans. Le quatrième enfant de la famille, une fille aussi prénommée Françoise, perdra son mari Joseph Moreau lors d'une expédition aux Illinois vers 1708. Puis vient Jeanne l'épouse de Mathurin Rivard dit Feuilleverte et enfin le petit dernier, Antoine, né quelques mois avant le départ de sa mère pour la France, restera célibataire.

Nous nous proposons dans une prochaine chronique de dire un mot sur la destinée tragique de Joseph Moreau le mari malchanceux de Françoise Frigon. Pour son malheur il fit affaire avec un vrai coquin du nom de Lamothe-Cadillac. Avant de partir pour l'au-delà il laissa cependant trois fillettes qui grandirent en grâces et firent des mariages honorables.